

COMMUNE D'ARDOIX

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 11 MAI 2017 A 20 H

-NATURA 2000

Madame le Maire présente au conseil municipal le projet d'extension de périmètre du site Natura 2000, FR 820 1663, B 15, « Affluents rive droite du Rhône » soumis à consultation.

Elle rappelle que l'objectif de Natura 2000 est la mise en œuvre d'une gestion adaptée des habitats naturels, des plantes ou des espèces animales rares et vulnérables à l'échelle européenne. C'est un programme européen de conservation de la diversité biologique (biodiversité) auquel contribuent tous les Etats membres de l'Union Européenne. Il se réfère à deux directives européennes, dites directives « Oiseaux » et directive « Habitats-Faune-Flore ».

Après consultation du dossier, le conseil municipal décide de ne pas donner d'avis.

-ADHESION AU SDE07

Le changement de périmètre intercommunal impose à la commune de se positionner sur son adhésion au Syndicat Départemental des Energies de l'Ardèche.

Après délibération, le conseil municipal décide d'y adhérer.

-BATIMENTS COMMUNAUX

APPARTEMENT PLACE DU SOUVENIR

Le problème de stationnement des locataires de l'appartement est évoqué car il arrive fréquemment que des véhicules se garent derrière leur voiture.

Madame le Maire rappelle qu'un arrêté de stationnement a été pris en 2015 sur ce secteur pour autoriser le stationnement bref toléré.

SALLE DES FETES

Sylvie BONNET informe le conseil municipal qu'une personne de la commune souhaite louer la salle des fêtes pour sa sœur et bénéficier ainsi du tarif des familles d'ARDOIX.

Après discussion, le conseil municipal refuse cette possibilité : l'organisateur de la manifestation doit être le payeur.

- COMMERCES LOGEMENTS ET LOCAUX PROFESSIONNELS « LES AUCHES » BAIL PROFESSIONNEL OSTEOPATHE

Le conseil municipal décide de passer un bail professionnel avec Virginie PRORIOU, ostéopathe, dont le cabinet est établi de façon définitive au 560 rue du Bicentenaire.

-VOIRIE

CHEMINEMENT PIETONNIER

Madame le Maire rappelle que l'école privée souhaite bénéficier du cheminement piétonnier qui existait auparavant pour se rendre à la cantine. Une rencontre sera programmée avec le propriétaire concerné sachant que cette réhabilitation aura un coût important.

NETTOYONS LA NATURE

Cette opération ayant connu un vif succès en 2016, elle sera reconduite le samedi 23 septembre 2017.

NETTOYAGE DU VILLAGE

Le conseil municipal décide de se retrouver le samedi matin 10 juin afin de procéder à une opération de nettoyage du village.

-BIBLIOTHEQUE

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer une convention de partenariat pour le développement du service de la lecture publique avec la Bibliothèque, entre le Département de l'Ardèche, la bibliothèque départementale et la commune.

Il s'agit d'une convention «Bibliothèque Point Lecture » pour une durée de trois ans.

-DIVERS

DECISIONS MODIFICATIVES

Le conseil municipal vote la décision modificative N°1 relative à l'intégration du matériel 0 phyto. (Titre au C/ 2257 : 5.198,08 € et mandat au C/2188 : 5.198,08 €).

Il vote également la décision modificative N°2 augmentant le montant de l'opération 120 (Mairie) en raison de l'acquisition de matériel non prévu lors du vote du budget.

(+892 € opération 120 et -892 € en dépenses imprévues).

DIVERS

Le conseil municipal accepte de procéder à l'abattage du cèdre situé sur la place du mûrier en raison des dégâts provoqués par ses racines.

Eliane GARNIER informe que le PEDT (Projet Educatif Territorial) couvrant la période du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2020 est bientôt arrêté et qu'il conviendra de délibérer pour approuver ce document lors de la prochaine réunion du conseil municipal. Elle ajoute que l'accent a été porté sur les règles de vie des enfants.